**Pièces constitutives d’un dossier de demande d’attestation d’acquisition de droits provisoires des suites d’une mutation par donation**

⇒ Un imprimé de Mutation en deux exemplaires dont le premier est timbré à 200 FCFA (timbre fiscal)

NB : Avis du conjoint du donateur en cas de communauté de bien est requis ⇒Acte de donation en la forme authentique avec 400 f CFA de timbre fiscal par feuille

⇒Bordereau d’analyse du notaire ;

⇒La Photocopie Légalisée de la pièce d’identité du donateur

* Carte d’Identité ou
* Passeport ou
* Permis de conduire ou
* Récépissé de reconnaissance ou
* Registre du commerce et statuts ou

⇒La Photocopie Légalisée de la pièce d’Identité du donataire

* Carte d’Identité ou
* Passeport ou
* Permis de conduire ou
* Récépissé de reconnaissance ou
* Registre du commerce et statuts ou
* Autres

⇒ Original de l’Attestation d’Attribution

⇒Un timbre fiscal de 500 francs CFA

⇒PV d’évaluation ou de constat de mise en valeur.